

PMS
CENTRE PSYCHO-MEDICO-SOCIAL LIBRE D'OTTIGNIES

Le PMS répond aux demandes individuelles à n'importe quel moment de la scolarité (difficultés d'adaptation scolaire ou caractérielles).

Une permanence est assurée à l'école (veuillez-vous référer au document propre au PMS).

Adresse : 7, rue des Liégeois, 1348 Louvain-La-Neuve, Tel :010/414793.

Le Centre PMS, c'est :

QUOI ?

- Un service de consultation, de guidance et d'aide, public, subventionné (donc gratuit), indépendant de l'école mais travaillant en collaboration avec celle-ci
- Une équipe pluridisciplinaire, pour un abord global des situations
- Un lieu d'écoute : « ... un lieu privilégié où les gens peuvent poser leurs questions, travailler leurs interrogations, construire leurs décisions, élaborer leurs projets. » (Extrait du Livre Blanc des centres P.M.S. Libres)

POUR QUOI ?

- Pour toutes questions concernant l'évolution, le développement, l'adaptation, la formation de l'enfant et du jeune,
- Pour des demandes plus spécifiques concernant une situation de crise, des difficultés scolaires, les choix d'orientation, le projet d'avenir, l'information sur les études et professions,
- Parce qu'il est parfois nécessaire de s'arrêter, réfléchir avec une tierce personne, prendre conseil

POUR QUI ?

- L'enfant, le jeune, pendant toute sa scolarité
- Son entourage éducatif : parents, enseignants, éducateurs, ...
- Toute personne pouvant contribuer au développement harmonieux de sa personne

COMMENT ?

- Par des entretiens, des animations, des tests, la participation aux conseils de classe, la – collaboration avec des intervenants extérieurs, ...

NOTRE ÉQUIPE À PIE X :

- Christine Lafontaine (infirmière)

Les parents (les personnes responsables) peuvent, à tout moment, refuser l'intervention de guidance individuelle. Dans ce cas, le ministère prévoit une procédure spécifique à respecter (circulaire du 24/07/95). Celle-ci consiste à écrire au Directeur du CPMS concerné pour demander les documents appropriés qui permettront de l'acter.

**A.S.B.L. ECOLE SAINT PIE X.
POUVOIR ORGANISATEUR.**

Au 1er septembre 2013, le conseil d'administration est composé de

Présidente : Mme Goset Laperche Joëlle

Trésorier : M. Van Hoomissen Marc.

Administrateurs : Mme Cluckers Geneviève, Mme Crepin Marie- Agnés, Mme Dascotte Anne-Françoise, Mme Deprelle Isabelle, Mr Coppée Olivier, Mr Lecat Vincent.

LE PERSONNEL ENSEIGNANT AU 1^{ER} SEPTEMBRE

Directeur : M. E. Xhonneux.

* Monsieur le directeur reçoit tous les jours, de préférence au cours de l'après-midi. Si ce n'est pas urgent, il est cependant préférable, pour le travail, de prendre rendez-vous. :

Cycle 2,5/5 :

Mmes M-A. Adant, A. Cornet, L. Marchant, M.-D. Roger, H. Tassin, B. Tillieux,
Puéricultrice : Mme N.Van Grinderbeek

Cycle 5/8 :

Mmes A. Debande, A.C. Demeyer, A. Devroey, Ch. Druart, A. Jakab, L. Marchant, A. Morlot, L. Morsa, P. Preto, H. Tassin, F.Wittouck.

Cycle 8/10 :

Mmes D. Delatinne, V. Fontaine, C. Leyssen, M. Storm, S. Vandevelde, Mr Y. Conan.

Cycle 10/12 :

Mmes B. Fortpied, D.Monseweyer, D. Vidick, Mr A. Cupers.

Animatrice de religion :

Mme V. Carreau.

Professeur de gymnastique :

Mmes V. Audag, A. Lemal, Mr M. Zeidler.

Professeur de néerlandais et d'anglais

Mmes S. Bricheux C. Halleux, S. Vandevelde.

Professeur pour l'intégration

Mme S. Lamaalni



CONTACTS

Chaque enseignant reçoit les parents de sa classe à un moment déterminé qui leur sera communiqué en début d'année **OU sur rendez-vous (à prendre par l'intermédiaire du journal de classe)**. Ces contacts personnels se font en dehors des moments de surveillance.

Journal de classes primaires et cahier d'avis (classes maternelles) servent de lien entre les parents et les enseignants. Ils seront signés au minimum une fois par semaine par les parents.

Une farde d'avis est à consulter et à signer chaque jeudi.

Les premières rencontres "parents-enseignants" auront lieu dans le courant du mois de septembre.

Réunions des parents pour la remise des bulletins le 1 décembre et en fin d'année.

LOGOPEDIE

Des traitements de logopédie sont dispensés dans les locaux proches de l'école, à la demande et à charge des parents concernés.

LOGOPEDES

- Mme B. Moreau (071/87.74.21)

- Mme I. Lefebvre (0474/659440)

PERSONNEL DE SURVEILLANCE

(Matin – midi – après 15H30 et le vendredi 14h30)

Educatrice : Cremer Sabine

Surveillance : Coulson Chloé, Debeuf Laurence, Eperjessy Martine, Glibert Valérie, Patriarche Isabelle, Roland Nadine.

CONCIERGERIE

Mme Catherine Anciaux - Haelvoet

Tél : 010/41.54.18

SECRETARIAT

Mmes Laurence Debeuf, France-Anne Rigau.

EPHEMERIDES

JOURS DE CONGE (tous les jours inclus).

1er trimestre

Fête de la Communauté française

vendredi 27 septembre 2019.

Congé de Toussaint

du 28 octobre au 01 novembre 2019.

Vacances de Noël

du 23 décembre 2019 au 03 janvier 2020.

2ème trimestre

Congé de carnaval

du 24 février au 28 février 2020.

Vacances de Pâques

du 06 avril au 17 avril 2020.

3ème trimestre

Fête du travail

vendredi 01 mai 2020.

Ascension

jeudi 21 mai et vendredi 22 mai 2020.

Pentecôte

lundi 01 juin 2020.

Les vacances d'été débutent le

mercredi 01 juillet 2020.

Les dates des conférences sont encore à déterminer durant l'année scolaire.

CLASSES DECOUVERTES.

Le 10/12 de Mmes Delphine, Dominique, Brigitte et Mr Adrien partira en classes vertes du 18 au 22 novembre 2020

Le 5/8, madagascar de Mmes Amélie, Anne Catherine, Lucie et Pascale partira en classes de mer à Bredene du 21 au 24 avril 2020..



LE COMITE DES FETES ET ACTIVITES FESTIVES.

Groupe de parents, d'enseignants et d'amis qui met sur pied, anime et coordonne les activités récréatives, soutien indispensable à l'école pour le remboursement des emprunts de construction, et pour différents travaux d'aménagement.

Une réunion, où tous les parents sont invités à apporter leurs idées, aura lieu à l'école dans le courant du premier trimestre.

Bourse aux vêtements d'hiver
(Responsable Mme Sohet)

samedi 05 octobre 2019.

Marche ADEPS « point vert »

dimanche 16 novembre 2019.

Sapins de Noël

date à confirmer décembre 2019.

Marché de Noël des Artisans

samedi 07 décembre 2019.

Concert de Noël

vendredi 13 décembre 2019.

Théâtre par les « Comédiens du Petit-Ry »

Janvier 2019.

Souper des familles

samedi 08 février 2020.

Bourse aux vêtements de printemps
(Responsable Mme Sohet)

date à confirmer mars 2020.

Fleurs

mercredi 06 mai 2020.

Théâtre par les « Comédiens du Petit-Ry »

08 mai, 09, 10 et 15 mai 2020.

Fancy-fair

15, 16 et 17 mai 2020.

Coordonnateur : Paul Patriarche 0477/472575.
010/414194

Laetitia Pirard 0478/206692

TRES IMPORTANT !

Les activités reprises dans la liste (non exhaustive) ci-dessus, sont organisées par des groupes ou comités, et non par l'école ou son P.O., dans le seul but de soutenir financièrement l'école. Ils peuvent avoir lieu dans, ou en-dehors du périmètre de l'école. Il s'agit bien évidemment d'événements pour lesquels votre présence ou celle de vos enfants, même si elle est très appréciée et, pour tout dire, indispensable à leur réussite, n'est en aucun cas obligatoire.

De ce fait, la responsabilité de l'école ou de son P.O. n'est en rien engagée lors de ceux-ci, mais les organisateurs font bien entendu en sorte de mettre tout en œuvre pour qu'ils se déroulent dans le respect des règles et Lois en usage.

En particulier, la participation d'enfants mineurs doit se concevoir exclusivement sous la surveillance de leurs parents ou des personnes qui en ont la garde légale ou temporaire.

Nous vous demandons de bien vouloir y veiller tout spécialement, et vous remercions à l'avance de votre précieuse collaboration.

LA VIE A L'ÉCOLE

Horaires des cours : Matin de 8 h 30 précises à 12 h 20 L'après-midi de 13 h 35 à 15 h 30
sauf le vendredi à 14h30.

L'arrivée.

Une garderie est organisée à partir de 7 h.
Les cours commencent à 8 h 30.

Les enfants quitteront leurs parents à la grille

Seuls, les enfants du 2,5/5 (accueil, 1ère et 2ème maternelles) peuvent être accompagnés et repris dans leur classe.

Le départ à 12h20 le mercredi, à 14h30 le vendredi et à 15h30 lundi, mardi et jeudi.

Deux possibilités sont offertes aux parents :

1. Ils viennent chercher leurs enfants sur les cours :

- soit cour des maternelles (enfants de maternelle plus frères et sœurs de primaire).
- soit cour des primaires (enfants de primaire uniquement)

2. Ils autorisent leurs enfants (avec autorisation écrite remise à l'enseignant) à rentrer seuls à la maison sous leur responsabilité. (Cartes de sorties)

3. Si pour une raison quelconque (rendez-vous médical, maladie, ...) votre enfant doit quitter l'école en journée, nous vous demanderons, et ce pour des raisons de sécurité, de venir le chercher et le reconduire en classe. De même en cas d'arrivées tardives.

Les enfants ayant oublié un objet classique ne se permettront pas de revenir à l'école et de s'y introduire sans permission. Les parents aideront leurs enfants à respecter cette consigne.

Les absences.

Veillez-vous référer à la circulaire « Arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 23/11/98 : Fréquentation scolaire » reproduite à la page suivante

Arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 23/11/98 : Fréquentation scolaire

1. Principe

Aucune absence n'est acceptée si elle n'est pas dûment motivée et appuyée de pièces justificatives.

2. Absences justifiées

Le Gouvernement de la Communauté Française a arrêté le 23/11/98 la liste des absences considérées comme justifiées.

Sont considérées comme justifiées les absences motivées par :

1. L'indisposition ou la maladie de l'élève couverte par un certificat médical ou une attestation délivrée par un centre hospitalier ;
2. Toute convocation ou attestation délivrée par une autorité publique ;
3. Le décès d'un parent ou allié de l'élève, au premier degré : 4 jours maximum.
4. Le décès d'un parent ou allié de l'élève, à quelque degré que ce soit, habitant sous le même toit que l'élève : 2 jours maximum ;
5. Le décès d'un parent ou allié de l'élève, au 4ème degré, n'habitant pas sous le même toit que l'élève : 1 jour maximum.

Pour que les motifs soient reconnus valables, les documents justificatifs des absences doivent être remis au chef d'établissement (ou à son délégué) au plus tard :

- Le lendemain du dernier jour d'absence lorsque celle-ci ne dépasse pas 3 jours.
- Le 4ème jour d'absence dans les autres cas.

3. Motifs laissés à l'appréciation du chef d'établissement

Les motifs justifiant l'absence, autres que ceux définis au point 2 sont laissés à l'appréciation du chef d'établissement.

Toutefois, ces motifs doivent relever de cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles liées à des problèmes :

- familiaux - de santé mentale et physique - de transport.

L'appréciation du chef d'établissement doit être motivée et conservée au sein de l'établissement. Les délais de justification sont ceux cités au point 2.

4. Absences injustifiées

Toute autre absence que celles visées aux deux points précédents est considérée comme injustifiée. L'appréciation de la légitimité de la justification produite est de la compétence et de la responsabilité du chef d'établissement.

ETUDE et GARDERIE

Etude surveillée : 15h40 à 16h30 les lundi, mardi et jeudi 2€

Garderie Matin : de 07H00 à 08H30 Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi 0 €

Garderie Soir : de 16H00 à 18H00 Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h00 à 18h00
1 € la 1/2 Heure.

Garderie Le mercredi : de 13h00 à 17h00 1 € la 1/2 Heure.

Toute période commencée est à payer entièrement.

Toutes les garderies et études sont à payer par mois et par enfant, à la fin du mois à l'aide de la feuille de compte.

Les jours de conférence, une garderie sera assurée : 5 € par demi-journée.

L'ASSOCIATION DES PARENTS (A.P).

L'association des parents est un lieu de rencontre, de discussion et d'échange par rapport à ce qui se vit à l'école et autour de l'école. Sa mission n'est pas de gérer ou régler des problèmes d'ordre personnel, mais plutôt d'être soucieuse de questions de nature collective.

Nous attachons beaucoup d'importance à ce que nos actions et réflexions se fassent dans un esprit constructif et proactif et ce en bonne intelligence et partenariat avec les autres acteurs de l'école : enseignants, direction, pouvoir organisateur, comité des fêtes....

L'association des Parents élabore des projets propres en accord avec les valeurs prônées par l'école.

Concrètement que faisons-nous ?

- Le café d'accueil des anciens et des nouveaux parents à la rentrée des classes (2 septembre 2019).
- Une présence active aux conseils de participation.
- La gestion du fond de solidarité qui intervient pour aider les familles en difficulté par rapport à certains frais scolaires.
- Une réunion d'information pour l'inscription en 1re secondaire (janvier 2020)
- L'organisation de conférences : Comment gérer Internet et les écrans la maison ? en mai 2015, la communication non violente en mai 2016, le harcèlement en avril 2017, les intelligences multiples en 2018, les jeux vidéos en mai 2019
- L'organisation d'achat groupé de matériel scolaire pour la rentrée.
- Stand photos à la fancy-fair.

Nos réunions ont lieu une fois par mois à 20h15 (la salle de réunion de l'école, au-dessus du bureau du directeur).

Les dates de nos prochaines réunions se trouvent sur le site de l'école, dans « EXTRA » puis onglet « AP ».

Nous vous rappelons que celles-ci sont ouvertes à tous les parents, vous y êtes donc toutes et tous toujours les bienvenus !

La réunion d'octobre sera consacrée à notre assemblée générale et se tiendra au réfectoire. Date à préciser

Pour toute question ou suggestion, n'hésitez pas à nous contacter sur notre adresse mail : **apsaintpiex@gmail.com**

Les membres : Jean-Paul Van de Vijver (président), Thomas Oldenhove (trésorier), Nancy Verhulst, Claire Bourgois, Hélène Cornet, Marie Lannoye, Laurence Pratte, Nicolas Verroost, Julien Debenat, Anne-Sophie Bartel, Catherine Verkenne.

CONSEIL DE PARTICIPATION.

Elle regroupe en plus du Pouvoir Organisateur, le directeur, des représentants des enseignants, des délégués de l'association de parents, du comité des fêtes, du personnel d'entretien, du secrétariat, l'éducatrice, des membres du PMS et du P.S.E.

ACTIVITES ET SERVICES

REPAS DE MIDI.

Boissons : le carnet de 20 tickets. 16€
Potage : forfait / mois. 8 €

Repas chauds à partir du 16 septembre 2019 : 4,40€ maternelles 4,70€ primaires

L'école se réserve le droit d'adapter les montants forfaitaires en cas d'augmentation du traiteur

PRISE EN CHARGE LE TEMPS DE MIDI.

13€ si l'enfant reste plus de 5 jours par mois.

9 € si l'enfant reste 5 jours ou moins par mois.

Cette somme est destinée à couvrir les rémunérations des surveillant(e)s, l'amortissement du matériel et les frais d'entretien.

DOCUMENT.

Pour les primaires uniquement 2 € par mois. Cette somme est une intervention dans les frais des ateliers techniques et projets (cfr Projet Pédagogique et Educatif)

REVUES POUR ENFANTS : Les enfants ont la possibilité de s'abonner annuellement à :

BONJOUR	(1ère, 2ème a.)	39 €
DAUPHIN	(3ème, 4ème a.)	39 €
TREMLIN	(5ème, 6ème a.)	39 €

Prix sous réserve de changement des éditions Averbode à payer avec les comptes du mois

NATATION.

Un montant forfaitaire payable en 3 fois : 35 € en septembre
25 € en janvier
20 € en avril

Les enfants qui ont un abonnement à la piscine payeront : 20 € en septembre
15 € en janvier
10 € en avril.

L'école se réserve le droit d'adapter les montants forfaitaires en cas d'augmentation des frais des transports (le coût du carburant) et / ou augmentation du tarif de la piscine.

FONDS DES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES.

Il existe à l'école un fonds des constructions scolaires. Il est alimenté par le bénéfice des manifestations récréatives d'une part, et, d'autre part, par la cotisation mensuelle **volontaire** (10 € ou plus, par famille). Il sert à rembourser l'emprunt qui a été souscrit pour construire les bâtiments.

TENUE VESTIMENTAIRE

Tenue sobre et correcte excluant négligence, excentricité.

Pour le 5/12, jupe ou pantalon bleu, blouse ou chemisier blanc, pull ou gilet bleu seront exigés en certaines circonstances.

Tous les effets seront marqués au nom de l'enfant. (Beaucoup trop de vêtements ne le sont pas). Pour les travaux manuels, tous les enfants auront un tablier.

A la fin de chaque trimestre, tous les objets trouvés et non réclamés sont destinés à un organisme pour enfants dans le besoin.

ACCIDENTS

Assurances :

En cas d'accident relevant de l'assurance scolaire, l'école vous remettra le certificat médical et elle avertira le courtier qui prendra directement contact avec vous.

L'assurance scolaire ne couvre pas les enfants avant 7 heures le matin, ni après 18 heures le soir, c'est-à-dire en dehors des activités prévues par l'école.

ENVIRONNEMENT - PROPRETE VOTRE AFFAIRE AUSSI

L'attention de toutes et de tous est attirée, et la collaboration des parents souhaitée, pour respecter l'environnement. On évitera entre autres de jeter papiers et berlingots n'importe où. On respectera la propreté partout, en commençant par l'école et les abords de celle-ci.

Chaque semaine, une classe primaire est responsable de la propreté de la grande cour et une classe maternelle de la petite cour.



CIRCULATION AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

L'école est implantée dans un quartier résidentiel où la circulation des voitures est une préoccupation qui nous concerne tous : résidents, enseignants et parents.

Deux aspects primordiaux doivent guider notre comportement :

1. Il faut avant tout assurer un maximum de sécurité à nos enfants
2. Les arrivées et départs de l'école doivent être des moments conviviaux et sereins

Mais les choses peuvent très bien se passer si tout le monde y met du sien et respecte les quelques consignes qui suivent :

Pour la circulation :

L'école se situe en zone 30. Outre l'aspect légal, respecter cette limitation est un impératif de sécurité ;

Aux heures d'arrivées et de départs, seuls les parents des enfants des classes de maternelle ou de ceux qui sont en difficulté de se déplacer sont invités à prendre l'avenue Saint-Pie X et Huyberechts (la boucle devant l'école) ;

Il y a un sens unique « tacite » dans les avenues Saint-Pie X et Huyberechts. Les voitures circulent dans le sens église vers école. Prendre l'avenue à contresens n'est pas illégal mais fait preuve d'un manque évident de courtoisie et de convivialité ;

Les marches en arrière sont à éviter dans ces rues, sauf pour s'extraire d'une place de parking. Une attention toute particulière doit être prise aux alentours des bacs à fleurs en présence d'enfants ;

Les passages pour piétons doivent être particulièrement respectés : toujours céder le passage, ne jamais s'y stationner ni même s'y arrêter ;

Nous encourageons les enfants à utiliser les modes doux comme le vélo, respectez-les ! Lors d'un dépassement, il faut laisser un minimum d'un mètre entre la voiture et le vélo. En particulier, il est donc tout à fait interdit de dépasser un vélo dans l'avenue Saint-Pie X

Pour le stationnement :

Il est conseillé d'utiliser au maximum les parkings situés aux abords de la place Reynders. Dans les avenues St Pie X, Huyberechts et Van de Walle, le stationnement est autorisé uniquement dans les emplacements dessinés au sol

Il est donc interdit de stationner sur les côtés non marqués, devant les garages ou à proximité immédiate de ceux-ci, dans le virage situé devant la grille de l'école et sur la propriété de l'Abbé (descente de garage ou pelouse).

Il est également interdit de stationner (même pour deux minutes) devant les grilles de l'école. En effet, des secours peuvent avoir été appelés sans que vous le sachiez et se présenter d'urgence devant les grilles afin d'entrer dans l'école.

L'accès de la cour est strictement interdit aux véhicules.

Utilisation du "Kiss and ride" :

La placette à gauche de l'église est formée de trois zones :

Le long du trottoir, une bande permet de s'arrêter de quelques secondes. C'est le « kiss and ride ». Ce n'est pas une zone de parking ! Elle vous permet de déposer votre enfant, de l'embrasser et de repartir directement. L'enfant peut alors rejoindre l'école par un chemin sécurisé qui passe derrière l'église et arrive directement l'école.

A gauche de cette bande d'arrêt, un espace permet de remonter la file de voiture pour atteindre une place libre et s'y arrêter. Il ne faut jamais stationner en attente sur cette espace car vous bloquez alors les autres voitures qui entrent ou quittent le kiss and ride. Eventuellement, sortez et refaites le tour pour occuper une place libérée entretemps.

Au centre, 10 places de parking classiques (dont une pour personne handicapée).



Nous comptons sur vous tous pour que notre école et son quartier puissent rester des lieux sûrs, conviviaux et « enfants admis ».